INSTITUTION SAINTE JEANNE D'ARC

Charte éducative

Grandir ensemble dans la confiance, le respect et la responsabilité

Éduquer un jeune est une responsabilité partagée.

La famille en est le premier éducateur.[1] L'établissement l'accompagne dans cette mission par son projet éducatif, son enseignement et l'action de l'ensemble de la communauté éducative.[2] Le jeune, progressivement, devient lui-même acteur de son éducation et de son avenir.

Établissement
Un cadre, une expertise et un projet éducatif.

+

Famille
La première responsabilité éducative et un partenaire essentiel.

+

Élève
Un jeune progressivement acteur de ses apprentissages et de son avenir.

TROIS PARTENAIRES · UNE MÊME DIRECTION

NOTRE OBJECTIF COMMUN

La réussite éducative et scolaire de chaque jeune

LE RÔLE DE CETTE CHARTE

Donner à l'établissement, à la famille et à l'élève des repères communs pour agir dans une même direction, au service de la réussite éducative et scolaire.

1. Statuts de l'Enseignement catholique, art. 4. 2. Statuts de l'Enseignement catholique, art. 5.

Ce qui nous rassemble

Une charte pour donner du sens.

Cette charte formalise les principes et les engagements qui fondent la relation entre l'établissement, les familles et les élèves.

Elle n'est pas un règlement intérieur. Le règlement précise les règles nécessaires à la vie collective et les conséquences de leur non-respect. La charte cherche à donner du sens à notre manière de vivre et d'agir ensemble.

Notre charte s'inscrit dans le projet de l'Enseignement catholique et dans celui de la tutelle des Sœurs de la Charité de Nevers. Elle en traduit les orientations dans la vie quotidienne de notre Institution.

Considérer chaque jeune comme acteur principal de son avenir[3]

L'éducation vise progressivement l'autonomie, la responsabilité et la capacité à faire des choix.

Faire de l'établissement un lieu d'apprentissage, de travail, de vie et de convivialité[3]

L'école et le collège sont des lieux où l'on acquiert des connaissances, où l'on apprend à vivre avec les autres et où les différences peuvent devenir un enrichissement.

Proposer l'Évangile comme chemin de vie[3]

Notre établissement assume son identité catholique et souhaite témoigner d'une attention particulière portée à chaque personne, à la qualité des relations, à la solidarité et à l'Espérance.

« C'est toi qui m'intéresses ! »

3. Projet éducatif des établissements du réseau Nevers : trois grands défis éducatifs.

Une communauté ouverte à tous

Chacun a sa place et chacun prend sa part.

Notre établissement accueille des élèves et des familles différents par leurs histoires, leurs convictions et leurs parcours. Cette diversité est vécue comme une richesse lorsqu'elle s'accompagne du respect du projet éducatif et du cadre commun.

L'établissement s'engage à

- mettre en œuvre un projet éducatif fondé sur une vision chrétienne de la personne ;
- accueillir chaque élève avec respect, sans discrimination ;
- permettre à chacun de prendre progressivement sa place dans la communauté et d'y exercer des responsabilités.

La famille s'engage à

- reconnaître l'identité et le projet éducatif de l'établissement qu'elle a choisi ;
- participer au suivi de son enfant et à la relation éducative avec l'établissement ;
- respecter la diversité des personnes et les principes communs qui permettent à tous de vivre ensemble.

L'élève s'engage à

- respecter les autres élèves et les adultes, sans discrimination ;
- accueillir avec respect les propositions propres au projet de l'établissement ;
- devenir progressivement acteur de ses apprentissages et de la vie collective.

> **NOTRE REPÈRE COMMUN**
>
> Être membre de la communauté éducative, ce n'est pas seulement bénéficier de ce qu'elle propose : c'est aussi contribuer à la faire vivre.

Une relation fondée sur la confiance

Reconnaître la place et la responsabilité de chacun.

Aucune relation éducative durable ne peut se construire sans confiance. Cette confiance n'exclut ni les questions, ni les désaccords, ni les difficultés. Elle suppose en revanche que chacun cherche à comprendre avant de juger et accepte de rencontrer directement l'autre lorsqu'une difficulté apparaît.

L'établissement s'engage à

- reconnaître la responsabilité éducative première des parents ;
- exercer son autorité avec équité et dans l'intérêt de l'élève ;
- écouter les interrogations et les préoccupations des familles et des élèves ;
- éviter les préjugés et les jugements de valeur.

La famille s'engage à

- faire confiance aux professionnels qui accompagnent son enfant ;
- reconnaître leur responsabilité et leur autorité dans le cadre de leurs missions ;
- exprimer ses interrogations ou désaccords directement et avec loyauté ;
- éviter les jugements de valeur sur les personnes.

L'élève s'engage à

- faire confiance aux adultes qui l'accompagnent ;
- parler avec sincérité des difficultés qu'il rencontre ;
- accepter le dialogue, y compris lors d'un désaccord ;
- respecter les personnes, même lorsqu'il conteste une situation.

> **NOTRE REPÈRE COMMUN**
>
> La confiance ne signifie pas être toujours d'accord. Elle détermine la manière dont nous vivons nos désaccords.

Une communication directe et responsable

S’informer — Alerter — Dialoguer.

Une difficulté connue suffisamment tôt peut souvent être accompagnée. Une incompréhension traitée directement peut souvent éviter un conflit. La qualité de la communication est donc une responsabilité partagée.

L’établissement s’engage à

- transmettre aux familles les informations utiles ;
- informer lorsqu’une préoccupation apparaît ;
- favoriser l’écoute personnalisée de l’élève et de sa famille ;
- rechercher, lorsque cela est nécessaire, des solutions avec les personnes concernées.

La famille s’engage à

- prendre régulièrement connaissance des informations transmises ;
- répondre aux sollicitations et participer aux rencontres nécessaires ;
- prendre directement contact avec l’établissement lorsqu’une préoccupation apparaît ;
- accepter le dialogue et entendre les recommandations.

L’élève s’engage à

- prendre connaissance des informations qui le concernent ;
- signaler une difficulté lorsqu’il en rencontre une ;
- contribuer à une communication régulière entre sa famille et l’établissement ;
- ne pas attendre qu’une difficulté devienne un conflit pour en parler à un adulte.

NOTRE REPÈRE COMMUN

En cas de difficulté, nous privilégions toujours le dialogue direct avec la personne ou le responsable concerné.

Agir ensemble pour la réussite de l'élève

Apprendre — Suivre — Accompagner — Orienter.

La réussite scolaire ne repose pas sur un seul acteur. Elle suppose l'engagement de l'élève, l'accompagnement de sa famille et l'expertise pédagogique et éducative de l'établissement.

L'établissement s'engage à

- informer les familles régulièrement sur le déroulement de la scolarité ;
- préciser ce qui est attendu des élèves ;
- proposer les accompagnements nécessaires ;
- accompagner progressivement les élèves et les familles dans les choix d'orientation.

La famille s'engage à

- suivre la scolarité de son enfant et s'informer de son évolution ;
- faire confiance à l'expertise pédagogique de l'établissement et dialoguer avec les équipes lorsque cela est nécessaire ;
- demander de l'aide ou des conseils lorsqu'elle en ressent le besoin ;
- accompagner le projet d'orientation en tenant compte des aspirations de l'enfant et de l'expertise de l'établissement.

L'élève s'engage à

- participer activement aux apprentissages ;
- fournir le travail demandé et appliquer les conseils proposés ;
- demander de l'aide lorsqu'il en a besoin ;
- réfléchir progressivement à son projet personnel et à son orientation.

NOTRE REPÈRE COMMUN

La réussite ne signifie pas seulement obtenir de bons résultats : elle consiste aussi à progresser, devenir autonome et apprendre à mobiliser ses capacités.

Un cadre commun pour vivre ensemble

Des règles au service de l'éducation.

Toute communauté a besoin de règles. Elles permettent de protéger chacun, de rendre possible le travail et de garantir le respect du bien commun. Le règlement intérieur précise ces règles, les droits et devoirs de chacun ainsi que les réponses apportées lorsqu'elles ne sont pas respectées. La présente charte en rappelle le sens éducatif.

L'établissement s'engage à

- poser un cadre clair et compréhensible ;
- expliquer le sens des principales règles ;
- veiller à leur application avec cohérence et équité ;
- distinguer clairement ce qui relève d'une obligation de ce qui constitue une proposition facultative.

La famille s'engage à

- prendre connaissance du cadre fixé par l'établissement ;
- soutenir les règles communes auprès de son enfant ;
- distinguer ce qui peut être discuté de ce qui relève d'une règle commune qui doit être respectée.

L'élève s'engage à

- connaître et respecter le règlement intérieur ;
- comprendre que la vie collective implique des droits mais aussi des obligations ;
- prendre progressivement la responsabilité de ses choix et de ses actes ;
- respecter les personnes, les lieux et les biens qui lui sont confiés.

> **NOTRE REPÈRE COMMUN**
>
> Expliquer une règle ne signifie pas la négocier. Comprendre son sens aide chacun à l'accepter et à en assumer les conséquences.

Faire confiance

Situation 1 — Contestation d'une sanction

Établissement

Devoir : expliquer la décision, s'appuyer sur des faits établis et veiller à l'équité.

Limite : ne pas céder à la pression ni prendre de décision sans éléments objectifs.

Famille

Devoir : écouter, chercher à comprendre, faire confiance a priori et dialoguer avec loyauté.

Limite : ne pas contester une décision uniquement à partir de récits indirects ou d'une réaction émotionnelle.

Élève

Devoir : exposer les faits avec sincérité et accepter la discussion.

Limite : ne pas utiliser ses parents comme intermédiaires pour éviter le dialogue ou sa propre responsabilité.

Enjeu clé
— Installer une culture du fait plutôt que du ressenti.

Situation 2 — Sentiment d'injustice à l'égard d'un enseignant

Établissement

Devoir : écouter la parole de l'élève, rechercher les faits et garantir une appréciation objective de la situation.

Limite : ne pas minimiser trop rapidement la parole de l'élève, ni porter de jugement prématuré sur l'enseignant.

Famille

Devoir : alerter sans accuser et chercher à comprendre la situation.

Limite : ne pas discréditer un adulte devant l'enfant avant que les faits aient pu être établis.

Élève

Devoir : exprimer précisément ce qu'il a vécu et expliquer les raisons de son ressenti.

Limite : ne pas transformer un ressenti ou un désaccord en accusation.

Enjeu clé
— Prévenir les procès d'intention et permettre de restaurer la confiance.

Faire communauté autour d'un projet commun

Situation 3 — Désaccord avec une proposition liée au projet éducatif ou pastoral

Établissement

Devoir : expliquer le sens de la proposition et préciser clairement son cadre.

Limite : ne pas imposer ce qui ne relève pas d'une obligation.

Famille

Devoir : reconnaître l'identité et le projet éducatif de l'établissement choisi et dialoguer en cas de difficulté.

Limite : ne pas découvrir ou contester a posteriori les fondements du projet éducatif qui ont été clairement présentés lors de l'inscription.

Élève

Devoir : respecter les propositions et les personnes qui les portent, même sans adhésion personnelle.

Limite : ne pas confondre liberté de conscience, désaccord personnel et refus du cadre commun.

Enjeu clé
— Distinguer adhésion personnelle et respect du projet éducatif commun.

Situation 4 — Participation à la vie de l'établissement

Établissement

Devoir : proposer des espaces d'expression, de participation et de responsabilité.

Limite : ne pas limiter la vie de l'établissement à une organisation uniquement descendante.

Famille

Devoir : prendre sa part dans le suivi de son enfant et, lorsqu'elle le peut, dans la vie de la communauté éducative.

Limite : ne pas considérer l'établissement uniquement comme un prestataire de services.

Élève

Devoir : prendre progressivement sa place dans la vie collective et les responsabilités qui peuvent lui être confiées.

Limite : ne pas rester systématiquement dans une posture passive ou extérieure à la communauté.

Enjeu clé
— Permettre à chacun de passer d'une position d'usager à celle d'acteur.

Communiquer

Situation 5 — Élève en difficulté scolaire

Établissement

Devoir : informer suffisamment tôt, analyser la difficulté et proposer des pistes d'accompagnement.

Limite : ne pas attendre que la situation se dégrade avant d'alerter.

Famille

Devoir : consulter les informations transmises, répondre aux sollicitations et prendre part au dialogue.

Limite : ne pas ignorer ou différer durablement une prise de contact lorsque des difficultés sont signalées.

Élève

Devoir : signaler les difficultés qu'il rencontre et accepter l'aide qui peut lui être proposée.

Limite : ne pas cacher ou minimiser durablement une difficulté.

> **Enjeu clé**
> — Agir tôt plutôt que réparer tard.

Situation 6 — Tension entre une famille et l'établissement

Établissement

Devoir : écouter, clarifier les faits et rechercher une issue constructive.

Limite : ne pas laisser une incompréhension ou un conflit s'installer sans proposer de dialogue.

Famille

Devoir : prendre directement contact avec l'établissement ou la personne concernée.

Limite : ne pas privilégier les canaux indirects — rumeurs, groupes de discussion ou réseaux sociaux — à la rencontre directe.

Élève

Devoir : pouvoir exprimer ce qu'il vit sans être placé au centre du conflit entre adultes.

Limite : ne pas être utilisé comme intermédiaire, ni contribuer à amplifier la tension.

> **Enjeu clé**
> — Privilégier un dialogue direct, loyal et responsable.

Respecter le cadre

Situation 7 — Non-respect d'une règle

Établissement

Devoir : rappeler le cadre, entendre la situation et apporter une réponse éducative proportionnée.

Limite : ne pas appliquer les règles de manière incohérente ou arbitraire.

Famille

Devoir : soutenir le principe des règles communes et aider son enfant à comprendre leurs conséquences.

Limite : ne pas relativiser systématiquement une règle ou chercher à la renégocier lorsqu'elle s'applique.

Élève

Devoir : respecter le règlement et assumer progressivement les conséquences de ses actes.

Limite : ne pas considérer que toute conséquence constitue nécessairement une injustice.

> **Enjeu clé**
> — Garantir un cadre stable, compréhensible et équitable pour tous.

Situation 8 — Contestation d'une règle

Établissement

Devoir : expliquer autant que possible le sens et la finalité des règles.

Limite : ne pas transformer chaque règle en objet de négociation permanente.

Famille

Devoir : aider son enfant à distinguer ce qui peut être discuté de ce qui relève du cadre commun.

Limite : ne pas affaiblir auprès de son enfant une règle qu'il est néanmoins tenu de respecter.

Élève

Devoir : pouvoir exprimer un désaccord de manière respectueuse tout en respectant le cadre en vigueur.

Limite : ne pas confondre la possibilité d'avoir une opinion avec celle de décider seul des règles auxquelles il se soumet.

> **Enjeu clé**
> — Permettre le questionnement sans installer une négociation permanente du cadre.

Réussir et construire son avenir

Situation 9 — Baisse des résultats

Établissement

Devoir : informer précisément, chercher à comprendre la situation et proposer des leviers de progression.

Limite : ne pas se limiter au constat d'une baisse des résultats.

Famille

Devoir : suivre le travail, encourager l'effort et participer à la recherche de solutions.

Limite : ne pas réduire la réussite de son enfant à ses seuls résultats ni exercer une pression disproportionnée.

Élève

Devoir : s'engager dans son travail, tenir compte des conseils reçus et demander de l'aide lorsque cela est nécessaire.

Limite : ne pas se désengager face à la difficulté.

> **Enjeu clé**
> — Responsabiliser sans culpabiliser.

Situation 10 — Orientation

Établissement

Devoir : apporter son expertise, éclairer les possibilités et accompagner la construction du projet.

Limite : ne pas imposer un projet à la place du jeune et de sa famille.

Famille

Devoir : accompagner son enfant, l'aider à réfléchir et entendre l'expertise de l'établissement.

Limite : ne pas projeter uniquement ses propres attentes ou ambitions sur le jeune.

Élève

Devoir : s'impliquer progressivement dans son projet, s'informer et participer aux choix qui le concernent.

Limite : ne pas subir son orientation ni en déléguer entièrement la responsabilité aux adultes.

> **Enjeu clé**
> — Construire une décision partagée, réaliste et éclairée.

Cette charte ne prétend pas prévoir toutes les situations. Elle donne des repères pour les aborder : faire confiance, rechercher les faits, dialoguer directement, respecter le cadre et garder l'intérêt du jeune au centre de nos décisions.

« C'est toi qui m'intéresses ! »

Projet éducatif des établissements du réseau Nevers